

Maître nageur sauveteur H/F

Description

Notre collectivité

La Ville de Montigny recrute ! Et si c'était vous ?

Commune centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, située au sud-ouest de Paris, **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**, ville de 32 252 habitants, très attachée à son environnement, veille tout particulièrement à son cadre et à sa qualité de vie.

Reconnue par diverses distinctions officielles, notamment celles de Territoire engagé pour la nature et la biodiversité, Ville fleurie, Ville active et sportive, Ville amie des enfants (UNICEF)...

La Ville a à cœur de recruter et d'accompagner son personnel grâce à une politique RH de développement des compétences par la formation, la mobilité et l'évolution professionnelle.

Le poste

Votre contexte :

Assure la surveillance, l'enseignement de la natation scolaire, l'animation des activités communales et l'entretien des bassins.

Vos missions :

Sous l'autorité de la Directrice du centre aquatique, vous êtes en charge de :

Missions principales :

- Veille à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité (POSS), dans le respect du règlement intérieur et des dispositions légales.
- Surveille les espaces bassins et relaxation
- Assure l'enseignement scolaire de la natation des écoles primaires.
- Assure les animations de la piscine
- Assure les activités aquatiques communales.
- Accueille et informe les utilisateurs.

Missions occasionnelles :

- Donne des cours individualisés.
- Participe aux vidanges techniques
- Possibilité de donner des cours particuliers en dehors du temps de travail

Votre profil

- **Techniques :**
- BEESAN (brevet d'état d'éducateur sportif des activités natation) ou BPJEPS AAN
- Connaissance de la réglementation en matière de sécurité des installations.
- Connaissance des techniques pédagogiques

- **Aptitudes**
- Aptitudes physiques et techniques.
- Capacité d'écoute et d'animation.
- Patience.
- Rigueur.
- Diplomatie.
- Ponctualité

Avantages et conditions d'exercice :

Localisation : Centre aquatique du Lac.

Horaires : horaires d'ouverture du Centre aquatique.

Ouverture de l'établissement 7 jours sur 7

Planning de rotation équipe, du matin (8h00) ou du soir (jusqu'à 21h00) Service le week-end, les jours fériés et lors des manifestations de l'équipement

Un jour fixe de congés par semaine

Droits aux congés : 25 jours de congé + 6 jours ARTT

Rémunération : rémunération indiciaire sur 13 mois, régime indemnitaire et prime annuelle

Action sociale : PLURELYA (chèques vacances, coupons sport...), participation complémentaire santé et prévoyance

[Candidater](#)